

Questions à la BnF... (suite)

Nous avons reçu de Fabrice Blondeau le texte suivant, qui complète l'article de Guillaume Niziers paru dans le numéro précédent

Rameau sur le Web : <http://www.bnf.fr/web-bnf/infopro/rameau>

La Bibliothèque nationale de France assure désormais l'édition et la diffusion des produits Rameau, jusqu'alors prises en charge par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur.

La gestion coopérative de Rameau s'enrichit de nouveaux outils. La cohérence du référentiel Rameau est assurée par le Bureau des autorités-matière de la BnF, toutefois sa vocation de langage d'indexation national implique une utilisation et un développement concertés avec l'ensemble des partenaires aux échelons national et international. C'est dans cette perspective qu'un ensemble de pages Web a été créé depuis février 2000 sur le site de la BnF.

Plusieurs services sont proposés, le premier d'entre eux étant le *Fichier des propositions*. Consultable librement par tous, il permet à tout établissement utilisateur de Rameau, après inscription gratuite sur le Web, d'effectuer des propositions de création ou de modification de vedettes pour des termes non trouvés dans la liste d'autorité.

Les propositions sont effectuées en fonction des besoins documentaires, le vocabulaire d'indexation devant être développé dynamiquement, sur la base de documents à indexer et dans le cadre du catalogue courant.

Chaque proposition obéit aux règles détaillées dans le *Guide d'indexation* et mises à jour sur le site. Ces propositions sont traitées par les gestionnaires Rameau. Les

*Service de coordination bibliographique

propositions validées viennent enrichir la liste d'autorité et sont annoncées dans le *Journal Rameau*, semestriel (consultable lui aussi gratuitement sur le Web), qui marque les grandes étapes de l'évolution du référentiel.

On trouve en outre sur le site une page *Actualités* détaillant les offres de formation et les parutions de produits, une page *Contacts* précisant le nom et l'adresse électronique des responsables Rameau pour chacun des domaines de la connaissance, et différentes informations sur Rameau (présentation générale, détail des produits, etc.).

Devraient venir compléter cet ensemble un accès à Rameau en ligne gratuit, sans déchargement de notices, au cours du dernier trimestre 2000, et une mise à jour partielle du *Guide d'indexation* tenant compte des évolutions intervenues dans la liste (actualisation de la rubrique *Présentation générale*, création d'une rubrique *Errata du Guide d'indexation*).

Pour mémoire, une souscription est en cours pour les produits à paraître à l'automne (*Liste imprimée* et *Liste sur microfiches*). La cinquième édition du *Guide d'indexation* (éd. 1999) est toujours disponible.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez adresser vos questions à : rameau@bnf.fr

À propos du rapport du Sénat sur la BnF

Quand nous avons publié notre dernier numéro consacré à la BnF, nous ignorions que la Commission des affaires culturelles du Sénat avait chargé le 25 janvier dernier M. Philippe Nachbar, sénateur de Meurthe-et-Moselle, et M. Philippe Richert, sénateur du Bas-Rhin, d'une mission recouvrant nos intérêts. Le rapport d'information n° 451 de 47 pages qui en est sorti, sous le titre « La Bibliothèque nationale de France : un chantier inachevé », est consultable depuis juillet dernier sur le site du Sénat¹.

Pour conduire leur enquête, MM. Nachbar et Richert ont auditionné, du 23 février au 30 mai 2000, dix-neuf personnalités liées administrativement à la BnF dans un passé récent ou actuellement ; MM. Emmanuel Le Roy Ladurie, Jean Favier, Philippe Bélaival, Jean-Sébastien Dupuit, Claude Jolly, Albert Poirot, entre autres ; les directeurs actuels et les responsables syndicaux ont été également entendus.

Si Dominique Perrault compte parmi les personnes reçues par la Commission, on ne peut que s'étonner de l'absence de Dominique Jamet, qui fut le président de l'établissement public de la Bibliothèque de France, comme de celle d'Émile Biasini, alors secrétaire d'État aux Grands Travaux. Cette absence est-elle volontaire de la part des sénateurs ou ceux-là se sont-ils d'eux-mêmes récusés ?

Pour compléter leurs travaux d'investigation, MM. Nachbar et Richert ont effectué des visites sur les sites François-Mitterrand et Richelieu accompagnés de MM. Jean-Pierre Angrémy et François Stasse. Ils se sont également rendus à Strasbourg, où ils ont visité la BNUS après une réunion de travail avec les présidents d'université, ainsi qu'à Poitiers, où ils ont été accueillis par les directeurs du SCD, de la médiathèque et du Centre d'études européennes de civilisation médiévale.

Ce rapport, qui s'ouvre sur une question iconoclaste, « Faut-il détruire les quatre tours de Tolbiac ? », mérite une lecture attentive. Il consacre une dizaine de pages à l'historique du projet, à son imprécision et à l'inadaptation du bâtiment. Il rappelle fort opportunément que le jury chargé de choisir l'architecte ne comptait parmi ses membres aucun professionnel de bibliothèque ; il note au passage une réponse pour le moins choquante de Dominique Perrault : « Ma priorité n'était pas de concevoir une bibliothèque mais de résoudre un problème d'urbanisme. »

Les sénateurs soulignent l'entorse aux règles élémentaires de la commande publique voulue par Émile Biasini : « Je crois à une démarche [...] qui consiste à mettre en communication immédiate l'architecte et les programmeurs pour l'étude progressive de l'objectif. C'est une création continue et commune de spécialistes venus d'horizons différents », mais où les bibliothécaires n'avaient pas voix au chapitre... Dans les pages suivantes, les sénateurs observent que, si l'enveloppe initiale prévue de 8 milliards a été globalement respectée, son affectation (5,2 milliards pour le bâtiment et 2 milliards pour le contenu) ne l'a pas été.

L'étonnement des sénateurs devant le manquement à la réglementation publique suscite une interrogation

de notre part. Pourquoi avoir été si longs à s'inquiéter du destin de la BN devenue BnF ? Le rôle des assemblées parlementaires n'est-il pas d'interpeller le gouvernement là où les décisions de l'exécutif paraissent arbitraires et contraires à la réglementation générale ? Pourquoi une telle mission, qui concerne une des institutions les plus importantes de la nation, n'a-t-elle pas été programmée dès les premières années du projet ? Pourquoi a-t-on laissé les seuls bibliothécaires et intellectuels se débattre en marge de tout pouvoir ?

Comme dans notre précédent numéro, nous ne désirons pas revenir sur les erreurs de conception qui ont entraîné les difficultés de l'ouverture de la BnF – que le rapport, pour sa part, ne passe pas sous silence. Nous avons voulu privilégier une des missions confiées par les textes fondateurs à la BnF, la mise en réseau avec les autres bibliothèques et les centres de recherche. Le rapport est précis sur cette question qui nous tient à cœur :

« Cette politique de mise en réseau [...] se décline en trois axes :

- la constitution d'un catalogue collectif des ouvrages possédés par les principales bibliothèques françaises ;
- le partenariat avec d'autres bibliothèques pour les échanges de services ;
- et enfin une politique de numérisation permettant la télétransmission des documents.

Près d'une douzaine d'années plus tard, c'est sans doute cet aspect du projet qui apparaît le moins abouti : le Catalogue collectif de France n'est qu'à l'état d'ébauche ; la politique des pôles associés doit à l'évidence être encore approfondie, avec le souci d'un meilleur partage du patrimoine documentaire national ; et la politique de numérisation, qui rencontre un vif succès, reste à poursuivre². »

Ce n'est pas une vaine gloriole qui nous pousse à citer ces quelques lignes extraites du rapport ; mais nous ne pouvons que nous féliciter de cette convergence d'intérêts entre les « politiques » et nous-mêmes. Les insuffisances du CCF, qui pèsent sur l'ensemble de la profession, n'ont pas échappé aux sénateurs. Ils remarquent que le CCF n'est « pas encore une priorité de l'établissement », mais ils souhaitent que les documents conservés sous une forme numérisée ou sur microformes y soient intégrés afin d'éviter des doublons ; ils rejoignent là nos propres préoccupations et nos demandes aux dirigeants de la BnF.

MM. Nachbar et Richert notent le peu d'empressement que montre la BnF à conduire une véritable politique de réseau en acceptant des collaborations scien-

tifiques, en particulier avec les pôles associés et pourquoi pas avec d'autres bibliothèques – ce que nous regrettons et que nous voudrions voir évoluer. Ils incitent la BnF à étendre son champ de collaboration dans un souci d'exhaustivité au-delà des BM et des BU qui lui sont associées, et à instaurer « un dialogue plus soutenu avec les organismes de recherche et les établissements universitaires ». Nous retrouvons, de l'extérieur à la profession, cette demande d'« un véritable schéma national » qui associe dans une même réflexion les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, proposition que nous avons formulée dans notre dernier Bulletin.

L'étude de MM. Nachbar et Richert aborde d'autres questions (personnel, accueil, numérisation des fonds incommunicables, vocation encyclopédique de la BnF). Les problèmes que nous avons évoqués sont ceux-là

mêmes qui ont été soulevés par les sénateurs. Dans quelle mesure ce rapport sera suivi d'effets, nous l'ignorons. Mais nous nous réjouissons du professionnalisme dont les sénateurs ont fait preuve en le rédigeant : cette étude prend en considération l'ensemble des bibliothèques et ne se limite pas, comme c'est trop souvent le cas, à quelques établissements prestigieux. Nous espérons que ce rapport ouvre pour nos institutions une nouvelle ère où le sérieux l'emportera sur le médiatique.

M.E.

1. <http://www.senat.fr/rap/r99-451/r99-451.html>

2. En gras dans le rapport.